

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 4

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :

Contre : 0

L'an deux mille vingt-quatre? le 23 janvier à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-Pierre ARRIL

Etaient présents :

M. ARRIL JEAN PIERRE, M. BETEILLE ROBERT, M. FIORI GABRIEL, M. SERRA BAPTISTE

Etai(ent) absent(s) :

M. DESBRIERES ALAIN, M. SERRA JEAN LUC

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BETEILLE ROBERT

Date de convocation

18.01.2024

REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA TRAVERSE COMMUNALE ET DE LA PLACE DU VILLAGE

Date d'affichage

..../..../..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée communale que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal il avait été évoqué des désordres sur le mur qui soutient la place du village.

A savoir : bombements prononcés, parapet présentant une inclinaison inquiétante.

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans de réfection de l'ouvrage et le détail estimatif prévisionnel dressé par le bureau d'étude, dont le montant hors taxes des travaux s'élève à 399 890,00 € H.T.

Le Conseil Municipal ouï à l'exposé du Maire

Considérant que ces travaux doivent être réalisés au plus tôt, il en va de la sécurité des usagers car outre la place du village, ce mur soutient le chemin communal carrossable emprunté par des véhicules plusieurs fois dans la journée y compris les véhicules de secours.

Le Maire et le Conseil Municipal sollicitent une subvention à hauteur du montant de 80 % des travaux hors taxes, soit 319 912,00 € dans le cadre de l'aide du Fonds de solidarité Territoriale.

Plan de financement :

Montant total Hors Taxes	399 890, 00 €
CDC 80 % du Hors taxes	319 912,00 €
Participation communale 20 % du Hors Taxes	79 978,00 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LORETO DI TALLANO

Le Maire,

